



PROJET D'AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE DE LA RÉSILIENCE ET DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET NUTRITIONNELLE ET DE L'AGRICULTURE DURABLE EN AFRIQUE DE L'OUEST (PAGR-SANAD)

Assistance Technique au PAGR-SANAD *EuropeAid/139135/DH/SER/BF*

Note sur l'Etat des lieux sur la Politique Agricole de l'Union (PAU) de UEMOA, le PCD_TASAN et les actions menées dans les pays



Ce projet est financé
par l'Union européenne



Un projet mis en œuvre par
AGRER-Quarein

La publication a été réalisée avec l'aide de l'Union européenne. Le contenu de cette publication relève de la seule responsabilité du contractant et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'Union européenne.

Sommaire

Liste des abréviations.....	4
II- Méthodologie.....	5
III- Etat des lieux de la mise en œuvre de la PAU versus PCD-TASAN.....	6
1-Pertinences des orientations stratégiques.....	6
2-Analyse institutionnelle du processus de mise en œuvre de la PAU	7
3-Analyse de la cohérence actuelle de la PAU/PCD-TASAN avec les cadres d'intervention régionaux/africains	7
4-Analyse de la contribution de la PAU à la réalisation de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté des populations des Etats membres (impacts)	8
5-Analyse de la contribution de la PAU à la réduction de la pauvreté des populations des Etats membres	9
IV- Conclusion.....	10
V-Messages clefs	12
Annexes	13
1-Recommandations à l'attention de la Commission de l'UEMOA.....	13
2-Recommandations à l'attention des Etats membres.....	16
3-Recommandations à l'endroit des Organisations Professionnelles Agricoles.....	18

Liste des abréviations

CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FRDA : Fonds Régional de Développement Agricole
SAN : Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PAU : Politique Agricole de l'Union
PCA : Pôle de Croissance Agricole
PCAE : Politique Commune d'Amélioration de l'Environnement
UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

I- Contexte et justification

L'Union européenne s'est engagée avec les Commissions de la CEDEAO et de l'UEMOA à financer dans le cadre du Programme Indicatif Régional (PIR) du 11^e Fonds Européen de Développement (FED) le Projet d'amélioration de la gouvernance de la résilience et de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et de l'agriculture durable en Afrique de l'Ouest (PAGR-SANAD). L'action vise à l'amélioration de la gouvernance régionale et nationale des politiques et programmes agricoles et de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle en Afrique de l'Ouest et au Sahel dans le contexte de la Résilience.

Le PAGR -SANAD est conçu pour ajouter de la valeur aux initiatives régionales et nationales publiques et privées, et pour accroître l'impact des actions de Résilience et de SANAD sur les populations les plus vulnérables face à l'insécurité alimentaire et la faim. C'est pourquoi, dès le démarrage de la mise en œuvre de ce projet, il est prévu la réalisation d'un diagnostic concis et précis, une sorte de situation de référence qui devra présenter succinctement les problématiques actuelles portant sur la gouvernance des politiques, stratégies, instruments ou dispositifs existants en matière de SAN. Ce diagnostic devra également proposer des recommandations à porter au niveau politique et des actions clés à entreprendre au niveau technique pour apporter aux différentes problématiques, des réponses adaptées au niveau au bénéfice des Organisations régionales et les pays dans le cadre du Projet PAGR-SANAD.

Au niveau de l'UEMOA, le PAGR-SANAD vient en appui au renforcement des capacités de mise en œuvre et de Suivi-évaluation de la Politique agricole de l'Union (PAU) au niveau sous régional et dans les pays. C'est dans cette dynamique, que le diagnostic proposé, porte sur l'état des lieux de la PAU.

La « Politique Agricole de l'Union » (PAU) de l'UEMOA, adoptée par acte additionnel en 2001 par les huit (8) pays membres est considérée comme la première politique agricole de la région. Elle vise trois (3) objectifs généraux à savoir :

- Réaliser la sécurité alimentaire à travers l'amélioration du fonctionnement des marchés des produits agricoles ;
- Accroître la productivité et la production de l'agriculture sur des modes durables en limitant l'impact des risques agricoles par une meilleure maîtrise des conditions de production ;
- Améliorer les conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale à travers la revalorisation du revenu et le renforcement des capacités institutionnelles des agriculteurs.

La PAU est traduite en actions concrètes dans le cadre d'un Programme Communautaire Décennal de Transformation de l'Agriculture pour la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle (PCD-TASAN 2016-2025).

II- Méthodologie

Les éléments de diagnostic proviennent essentiellement de l'exploitation de données secondaires contenues dans la documentation disponible d'une part, mais également du constat réalisé à travers les échanges professionnels multiples avec les cadres du DAREN sur les aspects liés à la gouvernance de la résilience et de la SAN et du suivi évaluation d'ensemble des différentes politiques en cours au niveau du Département de l'Agriculture des Ressources en eaux et de l'Environnement de l'UEMOA. Il faut noter que toutes les données chiffrées et les appréciations trouvent presque toutes, les sources dans le rapport de l'étude d'évaluation d'impact à mi-parcours de la mise en œuvre de la PAU, rapport définitif déposé en aout 2018.

III- Etat des lieux de la mise en œuvre de la PAU versus PCD-TASAN

1-Pertinences des orientations stratégiques

De l'évaluation à mi-parcours de la mise en œuvre de la PAU effectuée en Aout 2018 il ressort que les actions retenues dans la PAU et mises en œuvre à partir de 2002, ont été identifiées selon le principe de subsidiarité et portent sur des interventions communautaires ou de coopération entre pays. Ainsi, sur le plan de *la pertinence des orientations stratégique*, la PAU est pertinente en référence aux objectifs initiaux car les enjeux de sécurité alimentaire et de pauvreté constituent toujours des préoccupations majeures, aussi bien pour les populations de l'espace UEMOA que pour les dirigeants politiques.

Ainsi Dans le contexte actuel, les orientations stratégiques restent toujours pertinentes dans la mesure où ces préoccupations demeurent d'actualité.

Selon l'étude d'évaluation d'impact à mi-parcours, **l'exécution technique et financière des Projets et Programmes de la PAU est satisfaisante dans l'ensemble**, à l'exception des Projets d'appui à la structuration des acteurs des filières riz et maïs qui connaissent des retards dus à des difficultés de démarrage. Les résultats obtenus ont permis de renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des OPA régionales ainsi que l'amélioration de la productivité et l'accroissement des productions agro-sylvo-pastorales et halieutiques (ASPH).

Les Règlements et Directives adoptés par le Conseil des Ministres de l'UEMOA sont en cours d'application dans tous les Etats membres à des degrés divers. Les contraintes rencontrées concernent : i) le retard accusé dans l'adoption des Règlements d'exécution par la Commission à cause de la nécessité d'harmoniser certaines dispositions avec celles des Règlements adoptés par la CEDEAO ; et ii) l'insuffisance des ressources financières mobilisés par les Etats pour former les différents acteurs concernés et faire fonctionner les différents organes. Pourtant leurs applications devraient permettre de créer des conditions favorables pour le développement des filières ASPH.

La mise en œuvre des deux Plans triennaux (2002-2004 et 2009-2011) a permis de booster le démarrage de la PAU avec des résultats déterminants. De nombreux acquis ont été obtenus grâce à une bonne planification des activités et une définition claire des responsabilités des principaux acteurs, des modalités de financement, du dispositif de suivi/évaluation et de la communication.

Les interventions ont porté essentiellement sur le financement d'infrastructures rurales. Son fonctionnement a été handicapé par :

- La non mise en œuvre de la composante relative au soutien aux Institutions Nationales de Financement du Développement (INFD), ce qui a limité son impact sur l'accès au crédit ;
- L'insuffisance des ressources, provenant uniquement des ressources du fonds de Prélèvement Communautaire de Solidarité (PCS) de la Commission ;
- Un ancrage institutionnel inapproprié et un manque de ressources humaines au niveau de la Cellule de Gestion.

- **Dispositif de traitement de l'information agricole : SIAR**

Dans le cadre de la PAU, l'UEMOA s'est doté d'une base de données régionale portant sur l'information agricole Cette base de donnée appelée Système d'Informations Agricoles Régional (SIAR) a été implémentée avec pour objectif de fournir aux responsables du secteur de l'Agriculture, les éléments nécessaires au processus décisionnel. C'est un outil d'aide à la décision pour faciliter la prise de décision en produisant des informations pour les services et institutions chargées de l'orientation, de l'élaboration et de l'analyse des politiques agricoles et alimentaires nationales et régionales. Sur les 4

composantes que compte le système, seules les composantes "Production agricole et sécurité alimentaire" et "Pilotage des filières agricoles prioritaires" ont été mises en œuvre avec la création de sites web Country Stat dans les Etats membres. Mais là aussi les données ne sont pas régulièrement mises à jour. Toutefois sur le coton, on note la mise en place d'un Système d'Information Agricole Régional (SIAR-C).

Au stade actuel, le SIAR ne permet pas de fournir les données nécessaires pour les négociations commerciales sur l'Agriculture et la Pêche.

Suivi évaluation de la PAU

Il existe au sein de l'UEMOA, le SIPSE ou Service d'Information, de Planification de Suivi et d'Evaluation qui couvre l'ensemble des activités de l'OIG. Toutefois, le système implémenté ne permet pas d'adresser les questions relatives à la gouvernance de la résilience de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Une étude réalisée en 2014 a permis la faisabilité de la mise en place d'un système et un dispositif de suivi évaluation de la PAU, au niveau régionale et pays. Le système proposé prend en charge les principales questions relatives à la sécurité alimentaire, en lien avec les axes et les programmes de la PAU et ceux du PCD TASAN. Toutefois, la question de la nutrition n'est pas suffisamment prise en compte dans l'implémentation des indicateurs y relatifs. De plus, le dispositif, en terme de ressources humaines n'est pas opérationnel.

Ainsi, l'une des **faiblesses de la PAU réside dans l'absence d'un système et dispositif de suivi-évaluation opérationnel**. Bien que l'étude de faisabilité ait formulé des recommandations pertinentes, **ce vide institutionnel n'est pas encore comblé et il n'existe pas d'articulation entre le système de suivi-évaluation de la PAU au sein du DAREN et ceux des Services chargés de cette question au niveau des Etats membres.**

2-Analyse institutionnelle du processus de mise en œuvre de la PAU

L'implication des acteurs concernés au processus d'élaboration de la PAU est satisfaisante. En effet, le processus d'élaboration et d'adoption de la PAU a été participatif et a impliqué les acteurs/clés à travers différentes rencontres de consultation ou de validation.

L'implication des acteurs dans la mise en œuvre de la PAU, est variable selon le mode d'exécution des activités ou des réalisations : i) les représentants des Etats, des OPA régionales (et même nationales pour le CCRFA) participent régulièrement aux sessions des différents Comités techniques et cadres régionaux de concertation ; ii) la Commission et les OIG intervenant dans les mêmes domaines que l'UEMOA (CEDEAO et CILSS) ont également des rencontres périodiques ; iii) certains OIG comme le CILSS et l'ALG ont exécuté des réalisations de la PAU en maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD).

La participation des différents acteurs (Services techniques et OPA) est effective dans les cas où ils sont responsabilisés dans l'exécution (Projets d'appui) et faible ou inexistantes dans le cas des travaux d'infrastructures exécutés en MOD.

3-Analyse de la cohérence actuelle de la PAU/PCD-TASAN avec les cadres d'intervention régionaux/africains

La PAU versus PCD_TASAN est en cohérence avec les interventions de la BOAD dont la stratégie de financement porte sur les domaines prioritaires ci-après : i) les aménagements hydroagricoles et leur mise en valeur ; ii) l'élevage et la pisciculture ; iii) les infrastructures de stockage, de transformation et

de commercialisation ; iv) la conservation des eaux et des sols ; v) les infrastructures de désenclavement ; vi) l'entreprenariat rural ; vii) l'investissement privé agricole.

La PAU-PCD_TASAN est en cohérence avec la politique agricole de la CEDEAO, le Cadre Stratégie de Sécurité Alimentaire (CSSA) du CILSS et la Stratégie de Transformation de l'Agriculture Africaine de la BAD dont les objectifs et les principes d'intervention sont similaires. De plus, le PRIASAN/ECOWAP de la CEDEAO et la stratégie BAD tirent leur fondement du PDDAA, adopté par l'Union Africaine en 2002. En outre, **la PAU est en cohérence avec la Déclaration de Malabo (Guinée Equatoriale)**, adoptée en Juin 2014 portant sur le programme de transformation agricole et de sécurité alimentaire en Afrique au cours de la décennie 2015-2025 dans la vision du PDDAA pour les 10 prochaines années.

Pour renforcer la complémentarité et la synergie entre les interventions de l'UEMOA, de la CEDEAO et du CILSS, il est recommandé : 1) (Commission) de **s'appuyer sur les cadres et les Institutions chargés de pilotage et de coordination de la mise en œuvre du PRIASAN de la CEDEAO pour la mise en œuvre du PDC-TASAN** ; 2) (aux trois OIG) de **veiller au respect des termes des Accords de coopération signés entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS, afin de mieux valoriser le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires et le RPCA avec les outils Charte/PREGEC, SIAR et ECOAGRIS.**

4-Analyse de la contribution de la PAU à la réalisation de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté des populations des Etats membres (impacts)

Cette analyse s'est basée sur l'évaluation des indicateurs du cadre de performance de la PAU issu de l'étude d'évaluation à mi-parcours.

✓ **Sur le plan de la sécurité alimentaire et nutritionnelle**

Evolution du pourcentage de la population en insécurité alimentaire : Baisse régulière et sensible, passant de 28% de la population totale de l'espace UEMOA en 2001/2003 à 4% en 2014/2016.

Evolution des bilans céréaliers dans l'espace UEMOA : Progression modérée du solde. En effet, ii) le riz constitue la céréale dont le déficit est le plus élevé avec un pic de plus de 2 000 000 tonnes en 2012/2015 ; iii) ces déficits en riz blanc sont entièrement couverts par les importations ; iv) les quantités des autres céréales (maïs, mil, sorgho et fonio) disponibles sont excédentaires sur toute la période, d'où les faibles quantités importées ; v) les quantités de blé consommées sont relativement faibles, mais le bilan est déficitaire, très légèrement couvert par les importations en 2014/2015 et 2016/2017.

Taux de diversité alimentaire chez les enfants de moins de 05 ans : aucune donnée n'a pu être collectées auprès des Instituts Nationaux de la Statistique (INS) dans les Etats membres pour mesurer cet indicateur.

Au niveau de la réduction de la dépendance alimentaire : on note que les taux de dépendance aux importations cérésières au niveau régional sont restés relativement élevés (environ 30%) avec une légère tendance à la baisse

Au niveau de l'amélioration du fonctionnement des marchés des produits Agricoles : le taux d'accroissement du commerce intracommunautaire des produits agricoles retenu pour mesurer l'amélioration du fonctionnement des marchés des produits montre les échanges intracommunautaires ont pratiquement triplé sur les dix dernières années, passant de 212 millions de dollars US pour atteindre 600 millions de dollars US en 2016/2017. Toutefois, et sur cette même période les Etats membres de

l'UEMOA ont beaucoup plus commercé avec le reste du monde qu'entre eux. Cette relative dépendance de la zone UEMOA aux importations de produits alimentaires l'expose aux chocs exogènes et traduit la faible capacité des Etats à couvrir les besoins de leurs populations.

Au plan nutritionnel

Le rapport révèle entre autre une situation nutritionnelle plutôt alarmante. Les taux de malnutrition aiguë et chronique chez les enfants semblent être des plus élevés au monde. La malnutrition chronique, demeure la plus élevée car plus de 30% dans la majorité des pays des Etats Membres, avec des taux de plus de 16% de malnutrition aiguë « clinique ou visible » constatés. Les données sur la nutrition proviennent de multiples sources d'enquêtes mais il n'existe pas de cadre fédérateur spécifique permettant une meilleure valorisation de ces informations.

5-Analyse de la contribution de la PAU à la réduction de la pauvreté des populations des Etats membres

L'analyse de la contribution de la PAU à la pauvreté est faite à partir de l'évaluation de certains indicateurs retenus dans la matrice d'évaluation et des résultats des enquêtes périodiques réalisées par les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) des Etats membres.

- ✓ ***Contribution à la satisfaction des besoins alimentaires de la population, au développement économique et social des Etats membres et à la réduction de la pauvreté***

Evolution de l'incidence de la pauvreté rurale

Depuis la mise en œuvre de la PAU en 2002, les Instituts Nationaux de la Statistique (INS) ont réalisé plusieurs enquêtes sur les conditions de vie des ménages et la pauvreté dans les huit (08) Etats membres de l'UEMOA. Toutefois, les méthodes et les périodes de réalisation de ces enquêtes diffèrent d'un Etat à l'autre, ce qui rend difficile la comparaison des résultats obtenus. Néanmoins, on peut classer l'ensemble des Etats en trois (03) groupes, en fonction de l'évolution de la pauvreté rurale :

- i) Les Etats dans lesquels la pauvreté rurale s'est accrue entre 2002 et 2017 : Bénin, Côte d'Ivoire, Togo ;
- ii) Les Etats dans lesquels la pauvreté rurale a diminué pendant la période 2002 2017 : Burkina Faso, Mali, Niger ;
- iii) Les Etats dans lesquels l'insuffisance de données n'a pas permis d'apprécier l'évolution de la pauvreté rurale : Guinée Bissau et Sénégal.

Quelle que soit la tendance d'évolution de la pauvreté rurale, il n'a pas pu être estimée, la part de contribution de la PAU.

- ✓ ***Amélioration des conditions de vie des producteurs en développant l'économie rurale***

Revalorisation de la valeur ajoutée agricole

Dans le cadre de mesure de la performance de la PAU, l'indicateur retenu concerne la "valeur ajoutée par unité de production (ha, tête bétail, UE)". Le rapport n'a pas pu collecter auprès des Instituts Nationaux de la Statistiques ni auprès des Services des Statistiques des Ministères concernés des données nécessaires pour mesurer cet indicateur. Toutefois il a été mesuré la valeur ajoutée à prix courant. Ce faisant, Les valeurs ajoutées agricoles du maïs et du riz ont très fortement augmenté pendant la période

✓ **Renforcement des capacités institutionnelles et revalorisation du statut social des agriculteurs**

La quasi-totalité des Etats membres de l'UEMOA ont adopté des Lois d'Orientation Agro-sylvo-pastorale et halieutique qui créent les conditions de renforcement des capacités institutionnelles et de revalorisation du statut social des agriculteurs, avec une attention particulière aux droits des groupes vulnérables dont les femmes, les jeunes exploitants et les enfants.

Dans tous les Etats membres, les agriculteurs sont organisés au sein de nombreuses organisations professionnelles ou interprofessionnelles. Toutefois, en l'absence de statistiques fiables, le rapport n'a pas pu déterminer la proportion exacte des acteurs agricoles ayant un statut professionnel.

✓ **Renforcement de la participation des organisations professionnelles à la définition et à la mise en œuvre des politiques agricoles**

Il existe des cadres régionaux de concertation permettant d'impliquer pleinement les organisations professionnelles des filières prioritaires dans la mise en œuvre de la Politique Agricole de l'UEMOA dont les principaux sont

- Le CCRFA,
- Le Comité Vétérinaire de l'UEMOA, le CRMV,
- Le Collège des présidents des conseils nationaux des ordres des docteurs vétérinaires des états membres de l'UEMOA,
- Le CCPA.

Les OPA régionales des filières ASPH dont certaines ont bénéficié d'appuis financiers de la Commission de l'UEMOA, participent à la définition et la mise en œuvre des politiques agricoles, aussi bien au niveau régional qu'au niveau des Etats.

✓ **Maîtrise des risques agricoles**

Tous les Etats disposent également d'un système d'alerte précoce et d'un dispositif de prévention et de gestion des risques d'insécurité alimentaire et nutritionnelle liés aux mauvaises récoltes.

Les Etats membres de l'UEMOA étant membres du CILSS, les Services techniques et les organisations de producteurs sont informés chaque année des prévisions météorologiques et des risques phytosanitaires, établies avant le démarrage de la campagne agricole en collaboration avec l'Organisation Mondiale de la Météorologie (OMM).

Toutefois, dans la majorité des Etats membres de l'UEMOA, il n'existe pas encore d'assurance agricole et quand il en existe, elle ne concerne que les cultures de rente.

IV- Conclusion

Sur la base des informations collectés sur l'état de lieux de la mise en œuvre de la PAU versus PCD-TASAN, la synthèse du diagnostic tire des conclusions et formule des recommandations à l'adresse de la Commission de l'UEMOA, des Etats et des Organisations Professionnelles Régionales partenaires.

Les Etats Membres, en adoptant la Politique Agricole de l'UEMOA en décembre 2001 et en prévoyant le PCD-TASAN comme agenda pour son opérationnalisation, ont exprimé clairement leur volonté de s'attaquer aux préoccupations majeures que constituent l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et de la pauvreté des populations.

Des réformes institutionnelles ont été opérées pour faciliter le développement et la compétitivité des filières agricoles prioritaires retenues dans le Plan directeur adopté à cet effet (maïs, riz, coton, bétail/viande, volailles) ainsi que le programme triennal de développement de la pêche. De même, des Projets et Programmes de renforcement des capacités des Etats et des organisations professionnelles agricoles régionales et nationales ont été financés par la Commission de l'UEMOA, sur les ressources du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) pour faciliter la mise en œuvre de la PAU.

D'une manière générale, on peut estimer, à partir des résultats obtenus dans le cadre des interventions de la PAU, que des progrès importants ont été réalisés vers l'atteinte des objectifs de développement :

- 1) Les Règlements et Directives communautaires relatifs à l'agriculture, l'élevage et la pêche ont permis d'accroître le niveau de protection de la santé, de l'alimentation des populations, des animaux et des végétaux. Ils ont permis également de conquérir le marché international, grâce au respect des normes sanitaires et phytosanitaires ;
- 2) Les infrastructures de soutien à la production et de mise en marchés des produits agricoles contribuent à accroître la qualité et la compétitivité de ces produits sur le marché régional et international ;
- 3) Les appuis aux organisations professionnelles agricoles (nationales et régionales) ont permis de renforcer leurs capacités organisationnelles, managériales et institutionnelles, ce qui leur permet de progresser sur la voie de la professionnalisation et de participer activement à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des Politiques, Projets et Programmes de développement agricole.

On peut sérier comme effets et impacts de ces résultats sur la période 2012 et 2017

- L'augmentation des productions agricoles des filières prioritaires ciblées, surtout le maïs et le riz qui sont dans un processus d'intensification (accroissement des rendements à l'hectare) qui tendent à devenir des cultures de rente avec les variations à la baisse des cours mondiaux de coton ;
- La réduction progressive des populations sous-alimentées et du taux de prévalence de la sous-alimentation ;
- L'amélioration, bien qu'insuffisante, de la situation nutritionnelle des populations, en particulier des femmes et des enfants, grâce à l'augmentation de la quantité de poisson consommée ;
- L'amélioration du taux de couverture des besoins alimentaires des populations ;
- La réduction, bien qu'insuffisante, mais progressive, des taux de dépendance aux importations de céréales des Etats ;
- Le renforcement des échanges commerciaux de produits agricoles entre l'espace UEMOA et le reste du monde ;
- L'augmentation remarquable de la valeur ajoutée agricole, à prix courant, surtout du maïs et du riz depuis les mesures de soutien prises par les Gouvernements des Etats membres suite à la crise alimentaire de 2007/2008 ;
- La réduction du taux de pauvreté rurale dans l'espace UEMOA.

Toutefois, certaines insuffisances et contraintes devront être levées pour mieux impacter les résultats. Il s'agit notamment de :

- ✓ L'ancrage institutionnel inadapté et des difficultés de mobilisation des ressources financières du Fonds Régional de Développement Agricole (FRDA) ;
- ✓ L'absence d'un dispositif de suivi-évaluation opérationnel de la PAU ;
- ✓ La non-exécution de la composante du SIAR sur les filières prioritaires et la sécurité alimentaire ;
- ✓ L'insuffisance d'implication et de responsabilisation des Services techniques et des bénéficiaires des infrastructures dans le suivi des travaux pour les Conventions signées avec les agences d'exécution en maîtrise d'ouvrage déléguée ;
- ✓ L'insuffisance d'implication des Services chargés du suivi-évaluation des Projets et Programmes de développement agricole des Ministères en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ;
- ✓ L'insuffisance de prise en compte du genre dans les interventions de la PAU ;
- ✓ L'insuffisante prise en compte des questions relatives à la nutrition, en terme de collecte, de fédération et d'exploitation des données.
- ✓ La non opérationnalisation de l'Observatoire Régional sur le Foncier en Afrique de l'Ouest (ORFAO)
- ✓ L'insuffisance de cadres à la Commission (DAREN) pour assurer un suivi régulier des interventions de la PAU dans les Etats membres ;
- ✓ La faible implication des partenaires techniques et financiers dans le financement de la PAU ;
- ✓ La méconnaissance relative du PCD-TASAN dans les Etats membres.

V-Messages clefs

Dans le cadre du PAGR-SANAD, considérant tout ce qui est dit plus haut, il est judicieux et prioritaire de :

- ✓ Poursuivre l'effort de renforcement des capacités des cadres du DARE, sur les questions relatives à la gouvernance de la sécurité alimentaires et nutritionnelle.
- ✓ Renforcer les capacités des cadres du domaine au niveau des pays sur cette même problématique.
- ✓ Evaluer et actualiser le système de suivi évaluation proposé en intégrant les questions liées à la gouvernance de la résilience et à la sécurité nutritionnelle tant au niveau régional que dans les pays.
- ✓ Rendre opérationnel le dispositif de suivi évaluation proposé en déployant du personnel et des ressources financières nécessaires à son implémentation au niveau régional et au niveau pays.

Annexes

1-Recommandations à l'attention de la Commission de l'UEMOA

Tableau 1 : Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations adressées à la Commission de l'UEMOA

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCES
Veiller au respect des orientations stratégiques de la PAU et du PCD-TASAN			
<p>✓ La dispersion des interventions dans les actions ponctuelles a peu d'impact sur la réalisation des objectifs de la PAU</p> <p>✓ En vertu du principe de solidarité, certaines interventions couvrent tous les Etats membres de l'UEMOA, même ceux qui n'ont pas exprimé aucun besoin</p>	<p>➤ Recentrer les interventions de la PAU sur celles du PCD-TASAN :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre fin aux Projets d'appuis ponctuels aux Services publics de l'Etat ; • Engager des discussions avec le CILSS en vue de transférer la réalisation des infrastructures à cette Institution qui a plus d'avantages comparatifs ; • Accorder la priorité aux actions retenues dans la feuille de route du collège des Commissaires - L'opérationnalisation d'un cadre harmonisé pour les investissements et l'entrepreneuriat agricole et le développement des filières ; - L'opérationnalisation du SIAR ; - L'harmonisation des législations sur : i) la sécurité sanitaire des végétaux, des animaux ; et ii) des aliments et la gestion des intrants agricoles ; - L'harmonisation de la gestion des stocks partagés et des systèmes de suivi, contrôle et surveillance (SCS) de la pêche 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinet du Président ▪ Commissaire et Directeurs DAREN 	<p>Actions immédiates et permanentes</p>
Améliorer la durabilité et la viabilité des résultats de la PAU et du PCD-TASAN			
<p>Les Services publics et les organisations professionnelles ne sont pas suffisamment responsabilisés dans les actions réalisées en</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Commission devrait signer directement les Conventions de financement avec les Etats ou les OPA régionales qui pourront faire recours à des prestataires en MOD si nécessaire 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinet du Président ▪ Commission UEMOA ▪ Commissaire et Directeurs DAREN 	<p>Action permanente</p>

<p>maîtrise d'ouvrage déléguée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Entreprendre des missions d'information et de présentation du PCD-TASAN dans les Etats membres ; • 		
<p>Améliorer l'efficacité des instruments d'opérationnalisation de la PAU</p>			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Le SIAR est partiellement opérationnalisé, ce qui limite son efficacité en tant qu'instrument d'opérationnalisation de la PAU : ✓ La composante Production agricole et la sécurité alimentaire présente des limites liées à l'irrégularité de la non mise à jour des sites web ContryStat ✓ Les autres composantes sont à des niveaux différents, mais insuffisants d'opérationnalisation ✓ Il n'existe pas de dispositif de suivi-évaluation de la PAU en articulation avec les dispositifs des Etats membres ✓ Les indicateurs retenus dans le cadre de performance de la PAU ne sont pas les mêmes que ceux du PCD-TASAN 	<ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une étude diagnostique afin d'apprécier les performances actuelles des différentes composantes du SIAR et d'élaborer une feuille de route pour le parachèvement du processus • Mettre en place les sous-comités Agriculture et Pêche sur les négociations commerciales internationales • Mettre en place un dispositif de suivi-évaluation opérationnel tel prévu dans le cadre de la mise en œuvre du PCD-TASAN, en articulation avec les dispositifs des Etats membres • Réviser les indicateurs retenus dans le cadre de performance pour les remplacer par ceux du PCD-TASAN • Renforcer le personnel chargé du suivi-évaluation au sein du DAREN 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Commissaire et Directeurs DAREN 	<p>30 juin 2019</p>
<p>Renforcer la cohérence, de la complémentarité de la PAU avec les autres cadres d'interventions régionaux et africains</p>			
<p>Malgré la signature d'Accords de partenariat entre l'UEMOA, la CEDEAO et le CILSS, et l'existence de cadre de concertation, on note :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des duplications dans les interventions dans les Etats, en particulier dans le domaine de la prévention et de la 	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en cohérence les interventions du PCD-TASAN et du PRIASAN pendant la phase de mise en œuvre des deux Programmes régionaux qui couvrent la période 2016-2025 ; • Réfléchir à une possibilité de délégation ou de transfère au CILSS, la mise en œuvre des interventions en matière de 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinet du Président ▪ Commissaire Directeurs DAREN 	<p>Actions permanentes</p>

<p>gestion des crises alimentaires</p> <p>✓ des blocages dans l'application des réformes juridiques pour créer un environnement favorable au développement des filières agro-sylvo-pastorales et halieutiques</p>	<p>sécurité alimentaire et nutritionnelle et de résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest avec des avantages comparatifs (valeur ajoutée) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> • Respecter la répartition des rôles et responsabilités entre la CEDEAO, l'UEMOA et le CILSS : - Définition des orientations stratégiques et les réformes juridiques pour la CEDEAO • Renforcer le dispositif de prévention et de gestion des crises alimentaires du CILSS, à travers une meilleure collaboration entre le SIAR de l'UEMOA et l'ECOAGRIS de la CEDEAO ; 		
<p>Renforcer les effets et impacts des Projets et Programmes d'investissement sur le développement des filières végétales, animales et halieutiques</p>			
<p>La PAU a eu un impact limité sur le développement, notamment du fait de la dispersion des interventions</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans le cadre de la mise en œuvre du PCD-TASAN qui poursuit les objectifs de la PAU, la priorité devrait être accordée : - Aux investissements structurants, - Au renforcement des capacités institutionnelles du DAREN et aux OPA régionales dans la gouvernance de la SAN, - A l'opérationnalisation du système d'information Agricole Régional (SIAR) et du système d'information sur le marché (SIM). 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinet du Président ▪ Commissaire et Directeurs du DAREN 	<p>Actions immédiates et permanentes</p>
<p>Renforcer la contribution de la PAU à la réalisation de la sécurité alimentaire et nutritionnelle et à la réduction de la pauvreté rurale</p>			
<p>La contribution de la PAU à la réalisation de la sécurité alimentaire et à la réduction de la pauvreté rurale est mitigée, du fait du faible impact des interventions de la PAU sur la production et le</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recentrer les missions de la Commission sur les réformes juridiques où elle apporte de la valeur ajoutée tout en respectant le mandat qui a été assigné dans le Traité • Poursuivre et renforcer les actions de facilitation de l'accès au 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinet Président Commission UEMOA ▪ Commissaire et Directeurs DAREN 	<p>Actions immédiates et permanentes</p>

développement du marché des produits agricoles	<p>marché aux produits agricoles dans le cadre du PCD-TASAN</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contribuer, dans le cadre du PAGR-SANAD, à la création d'un cadre fédérateur spécifique permettant une meilleure valorisation des informations nutritionnelles. 		
Renforcer les effets et impacts des mesures de réformes juridiques sur le développement des filières végétales, animales et halieutiques			
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Tous les Règlements et Directives sont en cours d'application à des niveaux divers et ont des effets et impacts positifs sur le développement des filières ASPH ✓ Le retard enregistré dans l'application de certains Règlement sont dus à la longueur de la procédure d'adoption des Règlements d'exécution par la Commission ✓ Il existe des incohérences et parfois des divergences entre les Règlements de l'UEMOA et ceux de la CEDEAO 	<ul style="list-style-type: none"> • Apporter un appui financier aux Etats pour faciliter l'application des textes juridiques par les Etats et assurer un suivi rapproché ; • Poursuivre et accélérer l'adoption des Règlements d'exécution ; • Poursuivre les concertations avec la CEDEAO et le CILSS afin d'harmoniser les textes communautaires qui portent sur le même objet. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Cabinet du Président Commission UEMOA ▪ Commissaire et Directeurs DAREN 	Actions permanentes

2-Recommandations à l'attention des Etats membres

Tableau 2 : Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations adressées aux Etats

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCES
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Bien que tous les Etats affirment la cohérence de leurs politiques agricoles avec les orientations de la PAU, dans les fait il y a très peu d'articulation dans la mise en œuvre 	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre en compte les orientations de la PAU dans les politiques agricoles des Etats membres et mettre en cohérence les programmes d'investissement du PCD-TASAN et ceux des PNIA-SAN 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Ministres et Secrétaires Généraux des Départements en charge de l'Agriculture, 	Action permanente

		<p>de l'Elevage et de la Pêche</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs Généraux et Directeurs des Services de Planification 	
✓ Bien que le PCD-TASAN ait été adopté depuis 2015, il n'est pas encore bien connu des Structures publiques des Etats dont l'implication dans la mise en œuvre constitue une condition indispensable pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la diffusion du PCD-TASAN auprès des organisations membres à travers l'organisation de rencontres d'information et d'appropriation dans les Etats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs Généraux et Directeurs des Services techniques et des Services de Planification 	Action permanente
✓ Le PCD-TASAN et le PRIASAN poursuivent les mêmes objectifs et ont le même dispositif de mise en œuvre au niveau des Etats. De plus les deux Programmes régionaux couvrent la période 2016 2025	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à la mise en œuvre cohérente du PCD-TASAN et des PNIA-SAN de deuxième génération afin de renforcer leur complémentarités et leur synergie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs Généraux et Directeurs des Services techniques et des Services de Planification 	Action permanente
✓ Les structures chargées du suivi-évaluation des Projets et Programmes de développement agricole des Ministères de tutelle n'assurent pas un suivi régulier de leur exécution sur le terrain	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des dispositions pour encourager et accompagner le suivi rapproché des Projets et Programmes d'intervention de la PAU 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs Généraux et Directeurs des Services techniques et des Services de Planification 	Action permanente
✓ Des retards importants sont constatés dans certains Etats bénéficiaires des Projets dont l'exécution devrait prendre fin en fin 2018	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre des mesure de réorientation de ces projets (Projets d'appui à la structuration des acteurs des filières riz et maïs) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs Généraux et Directeurs des Services techniques et des Services de Planification 	Action permanente
✓ Les financements des Projets d'appui aux filières prioritaires doivent prendre fin en 2019 au plus tard et ne pourront pas être renouvelé dans le contexte actuel de rationalisation des charges de la Commission	<ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les ressources nécessaires pour la poursuite de la structuration des acteurs des filières prioritaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs Généraux et Directeurs des Services techniques et des Services de Planification 	Action permanente
✓ Certaines structures nationales chargées de l'exécution des	<ul style="list-style-type: none"> • Prendre les dispositions idoines pour la fourniture des 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs Généraux et 	Action permanente

Projets et Programmes de la PAU font de la rétention de l'information	informations par les Structures chargées de la mise en œuvre des Projets et Programmes de la PAU	Directeurs des Services techniques et des Services de Planification	
✓ Lors des rencontres de concertation du CCRFA organisées par la Commission, des recommandations sont adressées aux Etats. Il a été constaté que les représentants des Etats ne transmettent pas de rapport sur l'état de mise en œuvre de ces recommandations.	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre à la Commission de l'UEMOA l'état de mise en œuvre des recommandations de la réunion précédente dans les délais indiqués afin de permettre leur prise en compte . 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Directeurs Généraux et Directeurs des Services techniques et des Services de Planification 	Action permanente

3-Recommandations à l'endroit des Organisations Professionnelles Agricoles

Tableau 3 ; Plan d'actions pour la mise en œuvre des recommandations adressées aux OPA régionales

CONSTATS	RECOMMANDATIONS	RESPONSABLES DE MISE EN ŒUVRE	ECHEANCES
✓ Bien que le PCD-TASAN ait été adopté par le Comité de Haut Niveau sur la Sécurité Alimentaire (CHN-SA) en fin 2015, il n'est pas encore bien connu des OPA dont l'implication dans la mise en œuvre constitue une condition indispensable pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés	<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer à la diffusion du PCD-TASAN auprès des organisations membres à travers l'organisation de rencontres d'information et d'appropriation dans les Etats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidents ROPPA, RECAO et autres OPA régionales 	30 juin 2019
✓ Malgré les bons résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des Projets d'Appui au ROPPA et au RECAO ainsi qu'à la structuration des acteurs des filières riz et maïs, les besoins de renforcement des capacités des organisations de base restent importants	<p>A travers PAGR_SANAD,</p> <ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre le renforcement des capacités des membres des Organisations professionnelles agricoles nationales • Renforcer les capacités des organisations professionnelles membres à négocier les contrats 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidents ROPPA, RECAO et autres OPA régionales 	Actions permanentes
✓ Les Projets d'appui à la promotion des filières agricoles prioritaires, les	<ul style="list-style-type: none"> • Capitaliser et diffuser les bonnes pratiques relatives à la 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidents ROPPA, RECAO et 	Actions permanentes

<p>bonnes pratiques ne sont pas encore capitalisées et diffusées</p>	<p>promotion des filières agricoles prioritaires</p>	<p>autres OPA régionales</p>	
<p>✓ Lors des rencontres de concertation du CCRFA organisées par la Commission, des recommandations sont adressées aux OPA faitières régionales. Il a été constaté que ces OPA régionales ne transmettent pas de rapport sur l'état de mise en œuvre de ces recommandations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Transmettre à la Commission de l'UEMOA l'état de mise en œuvre des recommandations de la réunion précédente dans les délais indiqués afin de permettre leur prise en compte. 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Présidents ROPPA, RECAO et autres OPA régionales 	<p>Actions permanentes</p>